Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Agri-stabilité
Agri-investissement

Protégé B une fois rempli

2018

État A
Renseignements pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers

Identification du participant

Prénom

Nom

Numéro d'identification du participant (NIP)

Remarque : Vous devez inscrire votre NIP sauf si aucun ne vous a été attribué.

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse de courriel

Vos renseignements agricoles

Province/Territoire où se situe la ferme

Nombre d'années dont vous exploitiez une entreprise agricole

L'année 2018 était-elle votre dernière année d'exploitation? ☐ Oui ☐ Non

Code industriel

Avez-vous complété un cycle de production pour au moins un de vos produits? ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu « Non » à la question précédente, était-ce à cause d'une catastrophe naturelle? ☐ Oui ☐ Non

Renseignements de la personne-ressource

Si vous souhaitez qu'une autre personne fournisse des renseignements en votre nom, fournissez tous les détails dans cette section. Ceci s'applique seulement au programme Agri-investissement. Pour Agri-stabilité, veuillez communiquer avec votre administration Agri-stabilité.

Si vous voulez désigner une personne-ressource, cochez la case : ☐

Prénom

Nom

Nom de l'entreprise

Adresse

Ville/Village | Prov/Terr | Code postal

Numéro de téléphone | Numéro de télécopieur

Remarque : Si vous avez une personne-ressource, vous devez remplir cette section à chaque fois que vous soumettez ce formulaire. L'Administration Agri-investissement remplacera la personne-ressource précédente désignée avec le nom que vous fournissez ici.

En fournissant le nom de votre personne-ressource, vous autorisez les Administrations Agri-stabilité et Agri-investissement à recevoir de l'information et de dévoiler de l'information à la personne-ressource, et à faire des changements à vos applications selon les directives de la personne-ressource.

Titulaire d'une charge publique fédérale ou un employé d'AAC

Est-ce que vous, ou quelqu'un d'autre qui a participé en votre nom à la préparation de ce formulaire, êtes un fonctionnaire fédéral actuel ou passé d'Agriculture et Agroalimentaire Canada? ☐ Oui ☐ Non

État A – 2018

Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'engagent à protéger la confidentialité de vos renseignements. Les renseignements inscrits dans cet État A, y compris l'État B si vous avez d'autres opérations agricoles, y compris votre numéro d'assurance sociale (NAS) et votre numéro d'identification du participant (NIP), sont recueillis sous l'autorité de l'article 4 de la Loi sur la protection du revenu agricole et seront utilisés exclusivement pour :

- l'administration relative à votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- la détermination de votre admissibilité aux versements;
- la vérification des renseignements soumis;
- émettre des reçus d'impôt;
- administrer les versements provenant d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux;
- la vérification, l'analyse et l'évaluation des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et d'autres programmes de soutien du revenu agricole et d'aide spéciale par l'Administration, par AAC, par les gouvernements provinciaux et territoriaux ou par des tiers embauchés à cette fin.

En remplissant ce formulaire, vous donnez votre autorisation à l'Administration, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux administrateurs d'autres programmes de revenu agricoles et d'aide spéciaux, et aux tiers qui possèdent des renseignements pertinents à votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et à leur administration à partager ces renseignements avec AAC.

En remplissant ce formulaire, vous autorisez l'ARC à partager les renseignements sur ce formulaire avec AAC, et vous autorisez, le cas échéant, AAC à partager les renseignements sur le formulaire et toute information supplémentaire qui est fournie lorsque votre demande est traitée, avec l'ARC, l'Administration, les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux.

Si vous ne consentez pas au partage de l'information décrite dans la présente, vous pourriez ne pas être admissible à participer aux programmes Agri-stabilité ou Agri-investissement ou de recevoir des avantages ou des ajustements aux prestations prévues des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels détenus par les ministères fédéral et de demander des modifications aux renseignements personnels incorrects. Pour en savoir plus sur vos droits en ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels communiquez avec la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'Agence du revenu du Canada à ATIP-AIPRP@cra-arc.gc.ca ou le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à aafc.atip-aiprp.aac@canada.ca et faites référence à ARC PPU 005, ARC PPU 025 et/ou AAC PPU 183.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de versement dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
2) déclarez que la structure de cette opération d'agriculture n'a pas été changée ou a été créée dans le but des avantages de programme de manipulation ou évitant les limites maximums prescrites sur les paiements de programme;
3) comprenez et convenez que tout paiement provisoire ou paiement anticipé du programme Agri-stabilité sera déduit dans le calcul du paiement final provenant du programme Agri-stabilité;
4) convenez à rembourser les montants payés en trop par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, conformément aux calculs effectués selon les règles du programme, et comprenez que tout montant que vous devez à l'État pourra être déduit des montants que l'État doit vous envoyer;
5) comprenez que des intérêts seront imposés sur les versements en trop;
6) comprenez et convenez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés aux renseignements de d'autres participants dans le but de déterminer les prestations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et consentez que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être partagés avec d'autres participants dont les renseignements ont été regroupés avec les vôtres;
7) comprenez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet d'autres particuliers ou entités, vous avez été autorisé par ceux-ci à fournir ces renseignements;
8) comprenez et convenez que d'autres particuliers ou entités au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande, auprès de l'Administration;
9) comprenez et convenez que la personne que vous avez identifiée comme personne-ressource sur ce formulaire pourra recevoir les renseignements afférents à la demande que vous avez présentée à l'Administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et demander à celle-ci de modifier les renseignements afférents à votre demande;
10) consentez à ce que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières soient divulgués par des tiers, par l'ARC et par d'autres programmes gouvernementaux à l'Administration, sur demande, si l'Administration les considère comme nécessaires à la vérification des versements des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou des renseignements fournis dans ce formulaire;
11) comprenez que c'est une offense criminelle d'effectuer une fausse déclaration lorsque vous présentez une demande pour participer aux programmes de prestations et que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification ultérieure.

Renseignements additionnels

Les renseignements recueillis sur les pages 1 et 2 de ce formulaire sont utilisés pour les besoins des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et seront acheminé à votre Administration. Les renseignements ne seront pas conservés par l'ARC.

Les renseignements sur les pages 3, 4 et 5 sont utilisés par l'ARC pour des besoins fiscaux et pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Ces renseignements seront partagés par l'ARC et les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et seront conservés par l'ARC.

État A – 2018

Identification – Remplissez un formulaire T1164 (État B) pour chaque exploitation agricole supplémentaire.

Activité 1 **de**

Nom de la ferme

☐ Propriétaire unique ☐ Société de personnes

Remarque : Si vous faites partie d'une société de personnes, veuillez remplir la section qui s'y rapporte à la page 5.

Exercice

Du : Année Mois Jour Au : 2018 Année Mois Jour

Méthode de comptabilité

Code **1** : si vous utilisez la méthode de comptabilité **d'exercice** aux fins de l'impôt et des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

Code **2** : si vous utilisez la méthode de comptabilité de **caisse** aux fins de l'impôt et des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

Votre activité agricole comprenait-elle l'une des composantes suivantes? (Cocher toutes les cases applicables pour cette exploitation.)

☐ membre d'une association d'engraisseurs ☐ métayage (propriétaire) ☐ métayage (locataire)

Revenus

Indiquez le code qui correspond à chaque inscription. Les codes figurent dans la Liste des produits et dans les Listes des paiements provenant de programmes dans le RC4060, Guide du revenu d'agriculture et les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

Arrondissez tous les montants au dollar près.

Ventes de produits et paiements provenant de programmes	Code	Montant

État A – 2018

Dépenses

Activité 1 **de**

Indiquez le code qui correspond à chaque inscription. Les codes figurent dans la Liste des produits et dans les Listes des paiements provenant de programmes, qui se trouvent dans le RC4060, Guide du revenu d'agriculture et les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

Arrondissez tous les montants au dollar près.

Achats de produits et remboursements de paiements provenant de programmes	Code	Montant
Rajustements du point de vente	**575**	
Total C	**9960**	$

Dépenses admissibles	Ligne	Montant
Contenants et ficelles	**9661**	
Engrais et suppléments pour le sol	**9662**	
Pesticides et produits chimiques	**9663**	
Primes d'assurance (récolte ou production)	**9665**	
Honoraires de vétérinaire, médicaments et coûts de reproduction	**9713**	
Minéraux et sel	**9714**	
Machinerie (essence, carburant diesel, huile)	**9764**	
Électricité	**9799**	
Transport et envoi	**9801**	
Huile de chauffage	**9802**	
Salaires versés à des personnes sans lien de dépendance	**9815**	
Entreposage et séchage	**9822**	
Commissions et redevances	**9836**	
Prime d'assurance privée pour produits admissibles	**9953**	
Total D		$

Dépenses non admissibles	Ligne	Montant
Machinerie (réparations, permis, assurances)	**9760**	
Contrat-location de machinerie	**9765**	
Frais de publicité et de promotion	**9792**	
Réparations de bâtiments ou de clôtures	**9795**	
Défrichage et drainage de terrains	**9796**	
Travail agricole à contrat	**9798**	
Autres primes d'assurances	**9804**	
Intérêts (hypothèque, immobilier et autres)	**9805**	
Cotisations de membre et abonnements	**9807**	
Frais de bureau	**9808**	
Frais comptables et juridiques	**9809**	
Impôts fonciers	**9810**	
Loyer (terrains, bâtiments, pâturages)	**9811**	
Salaires versés à des personnes avec lien de dépendance	**9816**	
Dépenses relatives aux véhicules à moteur	**9819**	
Petits outils	**9820**	
Analyse des sols	**9821**	
Licences et permis	**9823**	
Téléphone	**9824**	
Location de contingents (tabac, lait)	**9825**	
Gravier	**9826**	
Achats de produits revendus	**9827**	
Intérêts et frais de location d'un véhicule à moteur	**9829**	
Déduction pour amortissement (remplissez le formulaire T1175)	**9936**	
Rajustement obligatoire de l'inventaire – année précédente	**9937**	
Rajustement facultatif de l'inventaire – année précédente	**9938**	
Autres (précisez) :	**9896**	
Total E		$

Sommaire des dépenses	
Total C	
Total D	+
Total E	+
Total des dépenses (inscrivez ce montant à la ligne 9968 à la page 5)	$

État A – 2018

Sommaire des revenus et des dépenses

Activité 1 **de**

Revenu agricole brut (inscrivez le total du « Sommaire des revenus » de la page 3)	9959	
Moins : Total des dépenses (inscrivez le total du « Sommaire des dépenses » de la page 4)	9968	–
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne 9959 **moins** ligne 9968)	9969	=
Total partiel 1		
Moins : Autres montants à déduire (voir la ligne 9940 dans le guide)	9940	–
Total partiel 2		
Plus : Rajustement facultatif de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9941	
Rajustement obligatoire de l'inventaire – année courante (s'il y a lieu)	9942	+
Total		= ► +
		= a

Renseignements sur la société de personnes (s'il y a lieu)

Votre quote-part du montant a ou le montant de votre feuillet T5013 (inscrivez le montant en dollars)		b
Revenu net (perte nette) après rajustements (inscrivez le montant a **ou** b, selon le cas)	9944	
Plus : Rajustement des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (du formulaire T1175, s'il y a lieu)	9934	+
Total partiel 3		
Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année	9974	+
Revenu agricole net (perte nette). Lisez la remarque ci-dessous. **(Inscrivez ce montant à la ligne 141 de votre déclaration de revenus.)**	9946	=

Remarque : Si vous exploitez plusieurs entreprises agricoles ou que vous avez d'autres dépenses qui s'appliquent à une société de personnes, ajoutez les montants inscrits à la ligne 9946 des formulaires suivants :

- Formulaire T1163, État A – Renseignements pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers
- Formulaire T1164, État B – Renseignements pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des résultats des activités d'une entreprise agricole supplémentaire

Inscrivez le montant total à la ligne 141 de votre déclaration de revenus.

Renseignements sur la société de personnes

Nom de la société de personnes	Numéro d'identification de la société de personnes à l'ARC

Remarque : Inscrivez le numéro d'identification du participant (NIP) pour chacun de vos associés. Inscrivez le prénom et le nom des associés qui sont des particuliers. Inscrivez le nom de la société pour les associés d'une société. Le total des quotes-parts de votre société de personnes doivent s'additionner à 100 %.

Votre quote-part de la société de personnes %

NIP Agri-stabilité et Agri-investissement	Prénom du particulier	Nom du particulier	Nom de la société	Quote-part %
				%
				%
				%
				%
				%
				%
				%